

Département de la **Manche**

Arrondissement de **CHERBOURG**

- VILLE de VALOGNES -

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 mai 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT-CINQ du mois de MAI, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salon Marcel Audouard, sans public, diffusé en direct sur le site de la Ville et sur des écrans devant l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire, Mme Odile SANSON, M. Jacky MOUCHEL, Mme Ghislaine DENNEBOUY, M. Sylvain CAILLOT, Mme Elisabeth LEBRÈNE, M. Hubert VARIN, Mme Maryline MEYNE, M. Gérard BRÉBANT, Mme Joséphine TOSTAIN, M. Édouard ROULLAND, Mme Claudine COQUELIN, M. Yannick COUÉGNAT, Mme Patricia BELLOT, M. Nicolas PONT, Mme Françoise THURAT, M. Baptiste LARQUEMIN, Mme Marie-Ange LEBRÉQUER, M. Serge LAISNÉ, Mme Annette LE MAGUET, M. Serge DONATIN, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Yves MONGOLD, Mme Françoise CAUVIN, M. Fabrice RODRIGUEZ, M. Stéphane LAINÉ, Mme Mathilde CHALLIER, M. Antoine LEFORESTIER, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absente excusée : Mme Sylvie HERVIEU, Conseillère Municipale.

Mme Joséphine TOSTAIN a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/05/2020

Date d'affichage : 19/05/2020

Nbre de Conseillers en exercice : 29

Nbre de Conseillers présents : 28

Nbre de Conseillers votants : 28

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

sous la Présidence de M. Jacques COQUELIN, Maire de Valognes

Monsieur Jacques COQUELIN, Maire de Valognes ouvre la séance.

En raison de la crise sanitaire COVID-19, il rappelle que cette réunion se déroule sans public. Toutefois, afin d'en assurer la publicité, elle est retransmise en direct sur le site de la Ville et sur des écrans situés devant l'Hôtel de Ville.

«Je veux saluer les Valognaises et les Valognais internautes ou ceux qui sont présents devant l'Hôtel de Ville puisque cette séance d'installation a lieu sans public mais retransmise sur Internet et sur des écrans.

Ce soir, dans un contexte très particulier, totalement inédit, nous ouvrons une nouvelle mandature en installant le Conseil Municipal issu du vote du 15 mars dernier.

Je me réjouis de vous accueillir toutes et tous dans ce salon Marcel Audouard mais avant d'aller plus loin dans cette séance d'installation, je veux avoir une pensée pour tous nos compatriotes et au-delà, pour toutes celles et tous ceux qui ont été touchés par la maladie du COVID 19, ceux qui ont perdu la vie et plus généralement pour celles et ceux qui ont souffert au cours de cette pandémie. Il nous faudra collectivement beaucoup de courage pour venir à bout de cette tragédie, il nous faudra collectivement beaucoup d'efforts pour effacer les conséquences de cette douloureuse période.

Je veux bien sûr vous féliciter toutes et tous pour votre élection au sein de cette assemblée. Je vous remercie de vous être engagés au service de nos concitoyens.

Je veux également avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui se sont engagés au cours des six dernières années et qui ne sont plus autour de cette table du Conseil aujourd'hui. Je pense en tout premier lieu à Nicole Hamel et à Christian Lamotte qui nous manquent cruellement, mais aussi à celles et ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pas souhaité renouveler leur mandat.

Nous avons le devoir d'exercer le processus démocratique sur notre territoire et c'est ce que nous accomplissons ce soir comme un acte symbolique de la force que doit montrer notre République dans les moments les plus difficiles de son histoire ».

Conformément au décret n° 2020-571 du 14 mai 2020, les conseillers municipaux élus dans les communes dont le Conseil Municipal a été élu au complet dès le 1^{er} tour du scrutin du 15 mars, sont entrés en fonction le 18 mai.

Sont donc installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

- 1 - Monsieur Jacques COQUELIN
- 2 - Madame Odile SANSON
- 3 - Monsieur Jacky MOUCHEL

- 4 - Madame Ghislaine DENNEBOUY
- 5 - Monsieur Sylvain CAILLOT
- 6 - Madame Elisabeth LEBRENE
- 7 - Monsieur Hubert VARIN
- 8 - Madame Marilyne MEYNE
- 9 - Monsieur Gérard BRÉBANT
- 10 - Madame Joséphine TOSTAIN
- 11 - Monsieur Édouard ROULLAND
- 12 - Madame Claudine COQUELIN
- 13 - Monsieur Yannick COUÉGNAT
- 14 - Madame Patricia BELLOT
- 15 - Monsieur Nicolas PONT
- 16 - Madame Françoise THURAT
- 17 - Monsieur Baptiste LARQUEMIN
- 18 - Madame Marie-Ange LEBRÉQUER
- 19 - Monsieur Serge LAISNÉ
- 20 - Madame Annette LE MAGUET
- 21 - Monsieur Serge DONATIN
- 22 - Madame Anne-Marie GOLSE
- 23 - Monsieur Yves MONGOLD
- 24 - Madame Françoise CAUVIN
- 25 - Monsieur Fabrice RODRIGUEZ
- 26 - Madame Sylvie HERVIEU
- 27 - Monsieur Stéphane LAINÉ
- 28 - Madame Mathilde CHALLIER
- 29 - Monsieur Antoine LEFORESTIER

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Il propose que cette fonction soit dévolue à **Madame Joséphine TOSTAIN**, plus jeune Membre du Conseil Municipal.

Après cette désignation, **Monsieur COQUELIN** invite **M. Gérard BRÉBANT**, Doyen d'âge, à **présider cette Assemblée pour l'élection du Maire**.

ÉLECTION DU MAIRE

M. Gérard BRÉBANT, Doyen de l'Assemblée, en application des dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire, élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il convient selon les textes de désigner au moins deux assesseurs (soit un représentant par liste).

Assesseurs

Monsieur Serge DONATIN et Madame Mathilde CHALLIER.

APPEL À CANDIDATURE

CANDIDATURE : M. Jacques COQUELIN

A l'appel de son nom par le Secrétaire de Séance, chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Il est ensuite procédé au dépouillement avec M. Donatin et Mme Challier, assesseurs.

RÉSULTATS DU VOTE AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Votants	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ...	28
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	24

ONT OBTENU

- M. Jacques COQUELIN : 23 voix
- M. Serge DONATIN (non candidat) : 1 voix

M. Jacques COQUELIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé MAIRE de Valognes.

M. COQUELIN prend la parole :

« Mes Chers Collègues

Je tiens tout d'abord à vous témoigner ma profonde gratitude pour le vote que vous venez d'exprimer et pour la confiance que vous m'accordez.

C'est un véritable honneur d'être choisi par le Peuple pour parler et agir en son nom.

Ce soir plus que jamais, je mesure cet honneur qui m'est fait par les Valognaises et les Valognais qui m'accordent leur confiance pour la troisième fois et me permettent de siéger à nouveau dans ce fauteuil de Maire de Valognes.

Cet honneur, je sais que chacun d'entre vous le mesure et a conscience des devoirs qu'il implique.

Les électrices et les électeurs ont exprimé leur choix sans aucune ambiguïté. Ils ont approuvé massivement le projet que nous leur avons proposé dans la continuité de ce qui a été engagé depuis 2008.

Nous avons désormais le devoir de respecter leur verdict. Devant une telle détermination, un tel enthousiasme, nous avons le devoir de nous mettre au travail après cette parenthèse que le monde entier vient de vivre et de tout donner, tout donner pour nos concitoyens.

Notre projet sera tout au long de ce mandat, une priorité absolue pour notre exécutif et sa majorité.

Nous respecterons nos engagements au rythme de nos capacités financières comme nous l'avons toujours fait.

Nous saurons nous montrer dignes de notre mandat parce qu'il n'y a pas en démocratie de plus grande responsabilité que d'être élu du peuple.

Nous ferons vivre le débat et la libre confrontation des idées, dans le respect des personnes. Les droits de l'opposition seront évidemment garantis et sa voix sera écoutée.

Nous ferons de ce conseil municipal un espace commun où la démocratie locale doit s'épanouir. Ne perdons jamais de vue que nous avons notre ville en partage, ce qui nous impose de rassembler dans un esprit de tolérance et d'écoute mutuelle.

La campagne électorale qui a eu lieu il y a quelques semaines, ne me laisse aucun doute sur notre capacité à faire preuve de vitalité démocratique et à nourrir les débats qui seront les nôtres au sein de ce conseil municipal.

Je veux également saluer la très grande compétence de l'administration Valognaise, son engagement, son efficience. Mon expérience me permet aujourd'hui d'affirmer avec force que nous disposons à Valognes d'un service public performant. Je sais donc pouvoir compter sur une équipe de Collaborateurs qui donnera encore le meilleur d'elle-même au cours des six prochaines années au service de la politique que nous avons engagée pour nos concitoyens.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire, brièvement, car M. le Préfet a demandé de faire des réunions d'installation de Conseil Municipal les plus courtes possibles ».

M.RODRIGUEZ, pour le groupe « Un nouvel avenir pour Valognes » intervient lui aussi :

*« Monsieur le Maire,
Au nom des élus de la liste « un nouvel avenir pour Valognes », je vous adresse nos félicitations républicaines.*

« Le 15 mars dernier, à Valognes comme dans de nombreuses autres communes, moins d'un électeur sur deux s'est rendu aux urnes. On regrettait 1000 électeurs de moins qu'en 2014 ; le taux de participation s'affichait à 45 % seulement.

Vous avez été réélu pour un troisième mandat par 27 % des inscrits sur les listes électorales.

Partout en France l'épidémie de COVID-19 a fortement pesé sur le premier tour des élections municipales.

Et, si à Valognes, votre victoire n'est pas discutable, il y a lieu de s'interroger sur la sincérité des scrutins quand autant d'électeurs sont empêchés d'aller voter par la crise sanitaire.

La composition des assemblées communales ou intercommunales n'en serait-elle pas différente si tous ceux qui ont la bonne habitude d'accomplir leur devoir de citoyen avaient pu le faire ?

Il faut se rappeler que le jeudi 12 mars, le Président de la République annonçait la fermeture des écoles, et le samedi 14 mars le Premier Ministre annonçait celle des cafés, des restaurants et des commerces non essentiels.

Pourtant dans ce contexte anxiogène, le Gouvernement maintenait l'organisation du premier tour des élections municipales le dimanche 15 mars.

Aujourd'hui, l'exécutif a largement consulté avant de décider d'organiser le second tour le 28 juin en l'entourant de multiples précautions.

La France aura donc deux catégories d'élus municipaux : ceux du monde d'avant et ceux du monde d'après. Tout cela n'est pas tout à fait normal.

Alors dans ce monde d'après, que nous souhaitons plus que jamais social et écologique, nous aurons à nous préoccuper des conséquences d'une crise économique qui s'annonce brutale et dont nous percevons à peine tous les contours.

C'est pourquoi, nous vous avions formulé par écrit début avril une série de propositions et notamment celle de provisionner un Fonds de solidarité municipal

Aussi, j'espère que nous pourrons maintenant nous retrouver très vite au travail pour échanger sur la situation à Valognes et sur les dispositifs que vous consentirez à mettre en œuvre pour aider celles et ceux qui auront été fragilisés par cette période. Il est grand temps que la démocratie locale s'exerce à nouveau et pleinement.

Chers Collègues, en ce début de mandat, je salue l'initiative de diffuser sur Internet cette réunion d'installation et je formule le vœu, pour associer davantage les Valognais à la vie de leur commune qu'il en soit de même pour les prochaines séances. J'en profite pour saluer Ingrid Desrues et Didier Goujon qui en avaient déjà fait la demande avec moi et Sylvie Hervieu il y a déjà six ans.

Chers Collègues, je vous souhaite six années d'engagement sans faille au service des Valognaises et des Valognais. Je vous remercie ».

M. COQUELIN ne partage pas cet avis évidemment, notamment sur les chiffres, mais indique que l'heure n'est pas à la polémique lors de cette installation du Conseil Municipal.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire, en application des dispositions des articles 2122-1 et 2122 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil Municipal à déterminer le nombre d'Adjoints en précisant que celui-ci ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (soit pour Valognes, 8 adjoints maximum).

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints.

Il propose à l'Assemblée de fixer ce nombre à 8 et d'accorder au Conseil Municipal 5 minutes pour le dépôt des **listes de candidats** aux fonctions d'Adjoints en précisant que ceux-ci sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage **avec parité. En outre, conformément à la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et à la proximité dans l'action publique - article 29, la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Le Conseil Municipal, par un vote proposé « à main levée », qui donne les résultats suivants :

Votants : ... 28
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 4

à l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE à 8, le nombre d'Adjoints au Maire

ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur COQUELIN, Maire, rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

APPEL A CANDIDATURE

**CANDIDATURE : * Liste présentée par « Valognes pour tous » -
Tête de liste : Mme Odile SANSON**

A l'appel de son nom par le Secrétaire de Séance, chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Il est ensuite procédé au dépouillement avec Monsieur Serge Donatin et Madame Mathilde Challier, assesseurs.

RÉSULTATS DU VOTE AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Votants	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ...	28
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	24

A OBTENU

La liste présentée par « Valognes pour tous »

- Tête de liste : Mme Odile SANSON : 24 voix

La liste présentée par « Valognes pour tous » obtenant la majorité absolue des suffrages,
sont proclamés **ADJOINTS AU MAIRE** :

- ✚ Mme Odile SANSON, Première Adjointe
- ✚ M. Jacky MOUCHEL, Deuxième Adjoint
- ✚ Mme Élisabeth LEBRÈNE, Troisième Adjointe
- ✚ M. Sylvain CAILLOT, Quatrième Adjoint
- ✚ Mme Françoise THURAT, Cinquième Adjointe
- ✚ M. Hubert VARIN, Sixième Adjoint
- ✚ Mme Ghislaine DENNEBOUY, Septième Adjointe
- ✚ M. Gérard BRÉBANT, Huitième Adjoint

M. COQUELIN en profite pour saluer le travail effectué par Anne-Marie GOLSE pendant 12 ans en tant qu'adjointe chargée de la culture.

« *Beaucoup pensaient que nous ne nous entendrions pas longtemps ; cela a duré 12 ans. Je voudrais la remercier pour le travail réalisé pour la Ville et pour la culture valognaise* ». Par choix personnel, Mme GOLSE n'a pas souhaité rester adjointe mais fait toujours partie du Conseil Municipal.

Le Maire se lève et invite ses Collègues Adjoints à le rejoindre et les félicite individuellement avant de leur remettre l'écharpe d'Adjoint.

Département de la **Manche**

Arrondissement de **CHERBOURG**

- VILLE de VALOGNES -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 mai 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT-CINQ du mois de MAI, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salon Marcel Audouard, sans public, diffusé en direct sur le site de la Ville et sur des écrans devant l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
Mme Odile SANSON, M. Jacky MOUCHEL, Mme Elisabeth LEBRÈNE, M. Sylvain CAILLOT, Mme Françoise THURAT, M. Hubert VARIN, Mme Ghislaine DENNEBOUY, M. Gérard BRÉBANT, Adjoint au Maire,
Mme Maryline MEYNE, Mme Joséphine TOSTAIN, M. Édouard ROULLAND, Mme Claudine COQUELIN, M. Yannick COUÉGNAT, Mme Patricia BELLOT, M. Nicolas PONT, M. Baptiste LARQUEMIN, Mme Marie-Ange LEBRÉQUER, M. Serge LAISNÉ, Mme Annette LE MAGUET, M. Serge DONATIN, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Yves MONGOLD, Mme Françoise CAUVIN, M. Fabrice RODRIGUEZ, M. Stéphane LAINÉ, Mme Mathilde CHALLIER, M. Antoine LEFORESTIER, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absente excusée : Mme Sylvie HERVIEU, Conseillère Municipale.

Mme Joséphine TOSTAIN a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/05/2020

Date d'affichage : 19/05/2020

Nbre de Conseillers en exercice : 29

Nbre de Conseillers présents : 28

Nbre de Conseillers votants : 28

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne lecture de la charte de l'Élu local prévue à l'article L 1111-1-1 :

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Il remet ensuite à chaque Conseiller une copie de cette charte et des chapitres du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux « conditions d'exercice des mandats locaux ».

Monsieur COQUELIN conclut la séance par ces mots :

« Nous en avons terminé de cette réunion.

Pour bon nombre d'entre vous, c'est une nouvelle aventure qui commence. Pour nous tous, c'est un sentiment très particulier. A titre personnel, il me faut vous dire à quel point j'éprouve une intense émotion en cet instant qui marque l'histoire de notre ville.

Une histoire que nous allons écrire ensemble pour tous les Valognais car la politique que nous allons conduire sera une politique pour tous nos concitoyens ; elle sera juste, nous ferons tout pour qu'elle soit efficace, nous la mènerons avec enthousiasme, c'est pour cela, mes chers Collègues, que nous avons été élus ».

Après avoir communiqué la date de la prochaine réunion : **lundi 15 juin à 18 heures**, dans la même configuration, au cours de laquelle il fera part notamment les délégations données à ses Adjoints, Monsieur le Maire remercie ses Collègues et lève la séance à 18 h 50.